

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE BOURGEOISE DE COURFAIVRE
DU MERCREDI 10 MAI 2023, A 20H00,
A LA SALLE MIME A COURFAIVRE**

Ordre du jour :

1. Salutations et souhaits de bienvenue.
2. Désignation du président de l'assemblée et de deux scrutateurs.
3. P.V. de l'assemblée bourgeoise du 31 janvier 2022.
4. Rapport du Président.
5. Présentation du budget 2023.
6. Présentation de la liste des candidat-e-s à la commission bourgeoise.
7. Arrêter la liste des candidat-e-s à la commission bourgeoise en vue de leur nomination ultérieure par l'organe communal compétent.
8. Statuer sur la cession d'une surface de 2 m2 de la parcelle 606 en faveur de la parcelle 598.
9. Prendre connaissance et statuer sur la suite de la procédure visant à devenir une bourgeoisie indépendante.
10. Divers et imprévu.

Bureau de l'assemblée :

Président	:	M. Johnny Lopinat
Secrétaire de la commission	:	M. Denis Girardin
Chancelier	:	M. Raphaël Mérillat
Scrutateur	:	M. Michel Monnerat
Nombre d'ayants droit présents	:	9
Excusés	:	---
Convocation	:	publication dans le Journal officiel de la République et Canton du Jura no 15 du 27 avril 2023 et envoi d'un tout-ménage à tous les habitants de Courfaivre

1. Salutations et souhaits de bienvenue

M. Eric Dobler a ouvert l'assemblée bourgeoise de Courfaivre. Il salue tous les membres de la part des autorités communales ainsi que le chancelier et Mme Idrizi, adjoint à l'administrateur financier qui présentera le budget et demande si l'ordre du jour est accepté tel que présenté ? L'ordre du jour a été validé tel que présenté par les ayants droit.

2. Désignation du président de l'assemblée et de deux scrutateurs

M. Dobler demande s'il y a quelqu'un qui souhaite présider l'assemblée de ce soir ? Sur proposition de M. le maire, M. Lopinat est nommé tacitement comme président de l'assemblée de ce jour.

M. Lopinat salue à son tour l'assistance.

C'est Monsieur Michel Monnerat qui est nommé en tant que scrutateur pour cette AG.

3. P.V. de l'assemblée bourgeoise du 31 janvier 2022.

M. Lopinat lit le procès-verbal qui est ensuite accepté à l'unanimité.

4. Rapport du Président.

M. Lopinat présente son rapport et informe que pour lui, il est important que chacun sache comment la commission bourgeoise a suivi les dossiers durant cette année. M. Lopinat présente la commission :

M. Gérard Tendon s'occupe des chemins et des digues, le secrétariat est géré par M. Denis Girardin, M. Claude Bandelier s'occupe de la partie forêt et les 358.3 ha, M. Monnerat s'occupe de la partie pâturage et estivage avec plus de 100 bêtes alors que M. Lopinat est le président de la commission.

Depuis le début de l'année, une séance a lieu tous les deux mois avec le Maire. La commission a tenu plusieurs séances, au total 14, et tout se passe bien avec l'administration. Deux consultations cantonales ont été demandées par la commission bourgeoise. Les sites archéologiques sont impressionnants. La commission a également traité plusieurs sujets, tels que les chemins, les fuites, etc. L'un des sujets abordés a été la relève. Il est important de savoir qu'il y a 98 bourgeois à Courfaivre et que plus de 34 ayants-droits sont des jeunes. Une autre problématique est le triage. L'un des gardes du triage a démissionné et la commission a également demandé la reprise des comptes et des bilans des dix dernières années afin de cerner les problèmes de financement. Les comptes de sylviculture ont subi des pertes de 200'000 frs. La commission a décidé qu'il était nécessaire de prendre des mesures à ce sujet. Il s'avère qu'il y a quelques problèmes d'information concernant le triage et que certaines choses peuvent être remises en cause.

Avec la nouvelle convention, la bourgeoisie n'est plus partenaire du triage, c'est désormais la commune. Il y a également eu des problèmes avec Chambion, notamment le banc des copains où un don a été fait. La réception des fanfares cantonales et les sapins de Noël offerts par la société d'embellissement ont également été évoqués, ainsi que les activités prévues pour l'avenir. En 2023, la bourgeoisie prévoit d'organiser une journée pique-nique pour les bourgeois, en 2024, il y aura une journée réservée pour les bourgeoisies au niveau national, et en 2026, l'assemblée des délégués des bourgeoisies aura lieu dans le Jura. Il y a également des projets d'investissement liés à l'entretien du patrimoine et des formations prévues, notamment le forum interjurassien des bourgeoisies et le groupement forestier noir-bois Chételay. La mise à jour du cahier des charges du berger a été abordée, ainsi que la nécessité de préciser certaines tâches dans le cahier des charges. Un nouveau règlement bourgeois est également en cours de projet, ainsi qu'une convention soumise à la commune, qui permettrait d'avoir un peu plus d'autonomie. Enfin, il est important pour la commission de recevoir les copies des factures, et une routine doit être mise en place pour qu'une copie soit envoyée.

5. Présentation du budget 2023.

Mme Idrizi présente le budget 2023. Elle début en faisant un rappel des normes comptables depuis MCH2 puis présente les variations du budget 2023 (la présentation est annexé au PV)

6. Présentation de la liste des candidat-e-s à la commission bourgeoise.

Il demande si quelqu'un est intéressé à venir à la commission bourgeoise ou si le chancelier a reçu des postulations ? Cela n'est pas le cas.

M. Lopinat propose de proposer les mêmes membres à la commission bourgeoise.

7. Arrêter la liste des candidat-e-s à la commission bourgeoise en vue de leur nomination ultérieure par l'organe communal compétent.

Suite au vote, c'est à l'unanimité et par applaudissements que la commission actuelle est proposée. Les membres sont donc :

- John Lopinat
- Denis Girardin
- Michel Monnerat
- Gérard Tendon
- Claude Bandelier

8. Statuer sur la cession d'une surface de 2 m2 de la parcelle 606 en faveur de la parcelle 598.

Lors de l'agrandissement de la maison sise à la rue du Cornat 6 (parcelle 598), les limites parcellaires n'ont pas été respectées et la nouvelle partie s'est construite sur la parcelle n°606 appartenant à la Bourgeoisie de Courfaivre.

Afin de régler la situation, le service de l'urbanisme propose de réaliser une mutation parcellaire aux frais du propriétaire de la parcelle 598. Ainsi, la parcelle bourgeoise sera diminuée d'environ 2 m2.

Le chancelier montre le cas au beamer et explique qu'il s'agit d'une cession gratuite de 2 m2 mais que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge du propriétaire. Il s'agit d'une remise en conformité suite à un non-respect des limites parcellaires.

L'Assemblée bourgeoise accepte la cession de 2 m2 de la parcelle 606 en faveur de la parcelle 598, frais de notaire et géomètre à charge de l'acheteur."

9. Prendre connaissance et statuer sur la suite de la procédure visant à devenir une bourgeoisie indépendante.

Le maire informe de la procédure de l'avis de droit concernant l'avis de droit. M. Mérillat informe que la bourgeoisie de Glovelier a souhaité arrêter le processus dans sa dernière AG du 20.04.2023. M. Lopinat explique que cela nécessite de revoir la gestion du triage et celui de la bourgeoisie de manière générale. Suite au vote, c'est à l'unanimité que les ayants droits souhaitent abandonnés cette procédure.

10. Divers et imprévu.

M. Lopinat demande où cela en est au niveau de la convention ? Le chancelier informe que la juriste a terminé de l'analyser et qu'elle sera envoyée à M. Lopinat. M. Lopinat informe que le but est d'élargir le cercle de décision pour avoir plus d'autonomie sur un certain nombre de points, notamment les coupes dans les forêts, où il voudrait avoir plus de contrôle. Le maire confirme que les procédures sont relativement lourdes, mais le but est d'avoir une seule porte d'entrée pour la prise de décisions. Il n'y a plus de divers et imprévus.

M. Lopinat remercie les Ayants droit et lève la séance à 20h46.

Au nom de l'Assemblée bourgeoise

Le président

Chancelier

M. Lopinat

M. Mérillat